

L'ordre du jour de la séance ordinaire de notre Conseil Municipal du 19 Avril 2016 porte sur les questions suivantes :

- 1°) L'adoption du procès-verbal de la séance précédente, en date du 15 mars 2016 ;
- 2°) Le compte administratif de 2015 du budget annexe forêts, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 139 471.33 € et un déficit d'investissement de 56 738.30 € (aucun reste à réaliser) ;
- 3°) Le compte de gestion 2015 de Madame le Trésorier de RAON L'ETAPE concernant la forêt, compte conforme au compte administratif correspondant ;
- 4°) L'affectation du résultat 2015 de l'exploitation de la forêt, soit l'excédent de 139 471,33 €, comme suit : pour 56 738,30 € au compte de réserve 1068, recette d'investissement du budget 2016, et pour 82 733, 03 € en report, recette de fonctionnement du budget 2016 ;
- 5°) Le budget annexe primitif 2016 de la forêt, qui est proposé en équilibre aux sommes de 231 033, 03 € en section de fonctionnement et en équilibre aux sommes de 136 738, 30 € en section d'investissement ;
- 6°) La reprise par anticipation des résultats prévisionnels de 2015 du budget communal ; ces résultats de 2015 sont récapitulés dans le tableau joint à la fin de la présente note ;
- 7°) La fixation des taux de l'imposition communale en 2016 : il est proposé de maintenir les taux actuels ;
- 8°) Le budget primitif communal de 2016 proposé en équilibre aux sommes de 6 956 897, 19 € en section de fonctionnement et de 5 048 904,43 €, reports de 2015 inclus, en section d'investissement ;
- 9°) L'état du personnel de 2016 et son évolution par rapport à 2015, qui révèle une baisse des effectifs permanents et un passage de 87.34 **Equivalents Temps Pleins Travaillés** en 2015 à 84.2 **ETPT** en 2016 ;
- 10°) Le régime et le tableau des amortissements à pratiquer en 2016 sur le budget communal (dépense de fonctionnement et recette d'investissement = autofinancement), ainsi que l'état des subventions d'équipement à transférer à la section de fonctionnement (à l'inverse, dépense d'investissement et recette de fonctionnement) : les amortissements 2016 budgétés se montent à la somme de 460 844.81 € et la part des subventions transférées figurant au budget est de 14 418.08 € ;
- 11°) Demandes de subventions DETR et de Fonds de Soutien à l'Investissement sur les opérations : Construction de la nouvelle caserne de gendarmerie de 12 unités logements, amélioration de l'accessibilité conformément au schéma Ad'Ap, aménagement du plateau sportif et éducatif du Cosec, performance énergétique : pose de panneaux solaires et

éclairages à leds sur la Halle des Sports, Patrimoine culturel : restauration de l'orgue de l'église St Georges ;

12°) Demandes de subventions au Conseil Départemental sur le programme « Voirie » pour l'aménagement global de voirie rue Notre-Dame-De-Lorette, sur le programme « Energies renouvelables » pour l'installation de panneaux solaires et éclairages à leds sur et dans le bâtiment de la Halle des sports, sur le programme « Culture » pour l'acquisition d'instruments de musique;

13°) Vente à M. Roddy SIMON et Madame Stéphanie VOGT de la parcelle cadastrée section D, n° 1634 sur le Parc d'Activités Raonnais : autorisation à donner sur la constitution de servitudes ;

14°) Classement d'une voie privée en voie communale, Lotissement sous le Bambois : autorisation à donner à Monsieur le Maire d'accomplir les formalités d'acquisition de la voie;

15°) La passation d'une convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'Agence Technique Départementale des Vosges dans le cadre du projet de rénovation et de mise en accessibilité du COSEC estimé à 1 390 000 € HT. La rémunération de l'Agence sera au plus de 22 250 € HT (= phase préalable d'études + une phase de consultation des maitres d'œuvre + phases de suivi des études et de travaux) ;

16°) Participation financière 2016 de la Commune au SDANC (Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif) des Vosges pour un montant de 90 € ;

17°) Aire d'accueil des gens du voyage : changement du mode de tarification du fait des travaux à réaliser sur l'aire et jusqu'au transfert de la compétence à la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine. La tarification du droit de stationnement par jour et par place fixé à 3 € ainsi que le prépaiement des consommations d'eau et d'électricité est remplacé par un forfait établi à la somme de 35 € par semaine par famille. La perception des droits de place se faisant au moyen d'un quittancier. Le règlement intérieur de l'aire sera modifié en conséquence ;

18°) Vote d'une subvention exceptionnelle de 1 153 € à l'Association Sportive du Lycée Louis GEISLER permettant à 20 élèves de terminale BAC PRO de réaliser un projet pédagogique de rénovation de bungalows du 29 mai au 03 juin 2016 dans un camping à SANTA MARIA POGGIO en Corse ;

19°) Vote de la subvention ordinaire 2016 à l'OLC d'un montant de 4 500 € ;

20°) Festivités du 30^{ème} Anniversaire du jumelage avec Kuppenheim : création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'installation des professionnels sur le marché artisanal fixés à 2,50 € le mètre linéaire d'exposition ;

21°) Nomination d'un conseiller municipal en remplacement de Monsieur Joël PIERRON décédé, représentant des élus suppléant au Comité Technique ;

22°) Création de 2 postes d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) 1° classe stagiaire à temps non complet de 20 heures hebdomadaires suite à réussite au concours d'ATSEM ;

23°) Suite à la demande de Madame le Trésorier, il convient de délibérer sur les indemnités spécifiques pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants versées aux agents de la collectivité ;

24°) Information à donner sur l'ordonnance prise par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des comptes de Monsieur Paul BOURGEADE et Madame BARTOLI-WADE, comptables de la Commune au titre des exercices 2009 à 2013 ;

25°) Les décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- n° 7/2016 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 4 biens.